UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Année universitaire 2018-2019

Vu l'arrêté de la Présidente de l'Université relatif aux inscriptions 2018-2019

NOTE DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE RELATIVE A LA TENUE D'INSCRIPTIONS DECALEES A L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

I – MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

POINT 1 Les étudiants régulièrement inscrits sont autorisés à participer aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université Toulouse 1 Capitole (Article D612-1 CE).
L'inscription administrative est annuelle.
L'année universitaire 2018-2019 est définie ainsi :
- pour les formations prévoyant un stage obligatoire : du 1er septembre 2018 au 31 octobre 2019,
- pour les autres formations, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

POINT 2 **PROCEDURE**
Les stagiaires de Formation Continue, et alternants, ne relèvent pas des procédures ci-après.
La chaîne d'inscriptions décalée concerne uniquement les formations de l'IEJ.

Les étudiants de ces formations se conforment aux dispositions détaillées ci-dessous :

Retrait de dossier

Les étudiants retirent un dossier d'inscription « Chaîne décalée » à l'Accueil Général de l'université, et se voient attribuer un rendez-vous. Un seul dossier sera remis par étudiant, le rendez-vous est attribué de manière automatique.

Ils se présentent ensuite au jour et à l'heure indiqués pour réaliser leur inscription en salle AR245.

Seuls les étudiants munis d'un dossier d'inscription « Chaîne décalée » affecté d'un rendez-vous d'inscription sont admis à la chaîne d'inscription.

A noter
-Des rendez-vous sont attribués par la Scolarité Générale afin de régulariser des cas identifiés,
-Il n'y a pas de dispositif d'inscription en ligne,
-Il n'y a pas d'inscriptions par correspondance.

POINT 3 **CALENDRIER**
Retrait de dossier
La délivrance des dossiers d'inscription « Chaîne décalée » s'effectue à l'Accueil Général du 23 novembre 2018 au 4 décembre 2018(12h).

La délivrance est possible de 9h à 17h du 23 novembre au 3er décembre 2018 et de 9h à 12h le 4 décembre 2018.

Rendez-vous d'inscription
Les rendez-vous d'inscription seront attribués (cf. supra) pour les 4 et 5 décembre 2018.
Horaires : 8h45-12h (dernier rendez-vous à 11h45) - 13h15-16h15 (dernier rendez-vous à 16h00)

POINT 4 **PROCEDURE D'INSCRIPTION DEROGATOIRE**
Tout manquement aux règles imposées entraînera la nullité de l'inscription. Les rendez-vous ne sont pas reportés, les dossiers incomplets seront systématiquement rejetés. Les étudiants doivent disposer des moyens de paiement admis sur la chaîne d'inscription (uniquement chèque, carte bancaire).

Il n'y a pas de procédure d'inscription dérogatoire.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

II – PAIEMENT DES DROITS

POINT 5 L'inscription n'est valable qu'une fois les droits d'inscription dument payés et les contrôles effectués.

POINT 6 L'Université Toulouse 1 Capitole propose le paiement en 3 fois comme mode de règlement des droits d'inscription. Ce mode de règlement ne peut être choisi qu'une seule fois au cours d'une même année universitaire. La date limite d'inscription au-delà de laquelle le paiement en 3 fois n'est plus proposé est fixée au 9 octobre de l'année universitaire. Il ne pourra donc être proposé lors de cette chaîne décalée.

III – MODALITES D'EXONERATION ET DE REMBOURSEMENT

POINT 7 Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont exonérés des droits de scolarité. Les boursiers sont exonérés au moment de l'inscription s'ils sont en mesure de présenter, à cette date, une notification d'attribution de bourse pour l'année d'inscription et pour la formation suivie. Dans le cas contraire, ils seront remboursés après production de la pièce attestant leur qualité de boursier.

POINT 8 Les décisions d'exonération sont prises par la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole en fonction de catégories arrêtées par le Conseil d'Administration. Sur avis motivé de l'assistante sociale, tout étudiant dont la situation financière le justifie, peut demander une exonération des droits de scolarité au titre de son inscription principale. Les étudiants sont exonérés au moment de l'inscription s'ils sont en mesure de présenter à cette date la décision d'exonération pour l'année d'inscription. Dans le cas contraire, ils seront remboursés dès production de la pièce attestant leur situation.

POINT 9 L'exonération accordée par la Présidente ne concerne que les droits de scolarité incluant les droits d'inscription et de bibliothèque.
Dans tous ces cas, les prestations complémentaires librement choisies au moment de l'inscription ne sont pas concernées par les exonérations.
Toute demande d'exonération doit être déposée au plus tard le 30 novembre 2018.

POINT 10 Peuvent prétendre à un remboursement de leurs droits d'inscription les étudiants entrant dans l'une des catégories définies par arrêté de la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Dans tous les cas, la demande de remboursement doit être adressée à l'Université au plus tard le 30 novembre 2018.

Fait à Toulouse, le 07/11/2018

Jean-Baptiste HEBRAUD
Directeur Général Adjoint des Services

PJ : Annexe 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Année universitaire 2018-2019

Vu l'arrêté de la Présidente de l'Université relatif aux inscriptions 2018-2019

NOTE DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE RELATIVE A LA TENUE D'INSCRIPTIONS DECALEES A L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

ANNEXE 1. SYNTHESE DES MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

23/11	9h	***Début de la délivrance des dossiers d'inscription « chaîne décalée »***
04/12	12h	***Arrêt de la délivrance des dossiers d'inscription « chaîne décalée »***
04/12	8h45	***Ouverture de la chaîne d'inscription***
05/12	16h15	***Fermeture de la chaîne d'inscription***

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr